



**Fondation St-Germain**

RAPPORT  
D'ACTIVITÉS  
**2023**



# RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

La Fondation St-Germain, sise sur les hauteurs de Delémont, œuvre dans le domaine socio-éducatif sous diverses entités. J'aimerais les citer et rappeler leurs activités.

## Point Rencontre

Le Point Rencontre permet de conserver les liens parentaux. Un parent séparé de son enfant pour diverses raisons peut le retrouver pour un moment d'échange, une fois par semaine, sous l'œil attentif d'une tierce personne engagée et formée à la conduite de ces rendez-vous.

## AEMO

L'AEMO (Action Éducative en Milieu Ouvert) offre à des familles en souffrance organisationnelle ou émotionnelle une aide ponctuelle pour gérer le quotidien ou résoudre des situations conflictuelles parents-enfants. Elle œuvre dans ses bureaux du quai de la Sorne à Delémont ou au domicile des requérants. L'aide s'étend de quelques semaines à quelques mois.

## Institut St-Germain

L'Institut St-Germain, ou foyer, accueille les internes :

- **24 résidents** sur 3 étages, ici au Creux-de-la-Terre,
- **2 jeunes** dans les studios à la rue de Chêtré,
- **8 jeunes** dans l'unité d'accueil Hélios à Porrentruy.

La majorité de ces enfants ou adolescents est scolarisée dans les écoles publiques de la ville, mais certains d'entre eux, en rupture scolaire

totale, suivent les cours dans l'école ouverte à l'interne depuis 2022 à titre expérimental. L'expérience, jugée concluante, a été reconduite pour l'année scolaire 2023-2024 et sera sans doute pérennisée à l'avenir.

## Demandes d'Aide et Sollicitations

Les demandes d'aide éducative ou de placement en institution sont en constante augmentation. Bien que cette progression montre la bonne santé financière de notre Fondation, nous ne pouvons pas nous en réjouir, car elle reflète aussi le mal-être croissant de notre société.

Des sollicitations régulières du Service de l'Action Sociale ou du Service de l'Enseignement pour de nouvelles prestations demandent beaucoup de travail et d'attention à l'équipe de direction. Il faut trouver des idées originales, constituer des dossiers complets et répondre au plus vite à leurs attentes. Pour l'instant, les propositions élaborées avec grand soin sont restées sans suites concrètes. Le directeur, son équipe et les membres du Bureau restent toutefois attentifs à l'évolution des besoins et ouverts à toute nouvelle requête.

## Réunions du Bureau et Projets

En 2023, le Bureau a siégé à six reprises. Le projet d'extension demeure la préoccupation majeure de cet exercice. Les travaux préparatoires avancent bien et la première pierre devrait être posée avant l'automne 2024. Nous nous réjouissons de la construction de



ce bâtiment moderne qui permettra, sous son toit, le regroupement des différentes entités (ou presque).

### **Remerciements**

Au nom du Conseil de Fondation, je tiens à remercier chaleureusement tous les acteurs de la vie de notre Institution. À Monsieur le

Directeur, à toutes les collaboratrices et collaborateurs qui, par leur travail, leur empathie, et leur sollicitude, améliorent le quotidien de notre jeunesse jurassienne en décalage, je dis

**UN TOUT GRAND MERCI**

**Madeleine Juillard Schaller**  
**Présidente**



# RAPPORT DU DIRECTEUR

L'année 2023 a été marquée par plusieurs moments importants pour la Fondation St-Germain. Ces événements ont joué un rôle crucial dans le développement et le renforcement de notre organisation. Ce rapport met en lumière les moments clés, à savoir la négociation d'un contrat de prestations sur trois ans avec le canton et le renforcement en ressources humaines du secrétariat pour faire face à l'augmentation continue du volume de travail.

## **Négociation d'un Contrat de Prestations avec le Canton**

En début d'année 2023, la Fondation St-Germain a entrepris des négociations avec le canton pour établir un contrat de prestations d'une durée de trois ans. Cette négociation a été menée avec succès, et l'accord a été finalisé tout récemment.

Tout d'abord, ce contrat de trois ans assure une source de financement stable pour la Fondation, permettant une meilleure planification et gestion budgétaire. Cette stabilité financière est cruciale pour garantir la continuité des services offerts par la Fondation, notamment dans les périodes d'incertitude économique.

Ensuite, les fonds garantis par le contrat permettent de garantir les services de la Fondation. Cela inclut le maintien de nos programmes et la stabilité de notre capacité d'accueil, répondant ainsi à la plupart des demandes croissantes des services placeurs. Cependant, lors de la négociation du contrat, il s'avérera nécessaire de puiser dans notre

fonds de réserve financière pour continuer à offrir les mêmes prestations aux bénéficiaires jurassiens. Cette décision a été prise afin d'assurer la qualité et la continuité des services, malgré les défis financiers.

Enfin, le contrat a également renforcé les relations entre la Fondation et les autorités cantonales. Cette collaboration accrue facilite la coordination des efforts pour répondre aux besoins sociaux des familles et des jeunes jurassiens.

## **Renforcement des Ressources Humaines du Secrétariat**

En réponse à l'augmentation continue du volume de travail et au développement de la Fondation, une initiative a été prise en 2023 pour renforcer les ressources humaines du secrétariat.

Un poste équivalent à un 50 % a été créé pour faire face à la charge de travail accrue. Cette addition permet d'assurer une gestion plus efficace des tâches administratives et de coordination des projets.

Le renforcement du secrétariat a conduit à une efficacité opérationnelle accrue. Le secrétariat est désormais mieux équipé pour gérer les tâches administratives, réduisant ainsi les délais et augmentant l'efficacité. Cela permet aux autres services de la Fondation de se concentrer sur leurs missions principales sans être entravés par des goulots d'étranglement administratifs.

## Conclusion

L'année 2023 a été une année de croissance et de consolidation pour la Fondation St-Germain. La négociation réussie d'un contrat de prestations sur trois ans avec le canton et le renforcement des ressources humaines du secrétariat sont des étapes significatives qui ont permis à la Fondation de mieux répondre aux besoins des familles et des jeunes jurassiens. Ces initiatives vont non seulement améliorer la stabilité financière et opérationnelle de la Fondation, mais ont également

renforcé sa capacité à fournir des services de haute qualité à ses bénéficiaires.

La Fondation St-Germain continue de se concentrer sur son engagement envers les familles et les jeunes jurassiens, en s'assurant que chaque initiative prise aujourd'hui contribue à un avenir meilleur pour tous.

**Philippe Eggertswyler**  
Directeur





# INSTITUT ST-GERMAIN

Rappelons ici que toute demande de placement d'un jeune doit être formulée par un service placeur officiel (services sociaux régionaux, APEA, tribunal des mineurs ou un organe équivalent d'un autre canton).

L'Institut peut accueillir 32 filles et garçons de 7 à 20 ans répartis sur 4 groupes éducatifs (2 groupes de 8 écolier.ère.s et 1 groupe de 8 adolescent.e.s à Delémont / 1 groupe transversal à Porrentruy) pour des placements à court, moyen et long terme.

Par ailleurs, deux places sont mises à disposition pour d'éventuels accueils en urgence.

## Eléments statistiques 2023

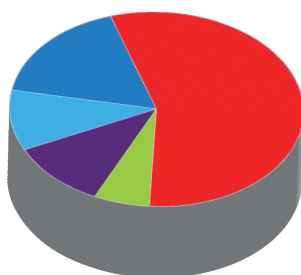
Le taux d'occupation du foyer s'élève à 100.27% (calculé sur 24 lits à Delémont et 8 lits à Porrentruy)

### Total des journées « foyer » :

10276 journées (soit 87.74 % concernent des jeunes jurassien.ne.s)

1436 journées (soit 12.26 % concernent des jeunes d'autres cantons)

### ISG/Hélios - provenance

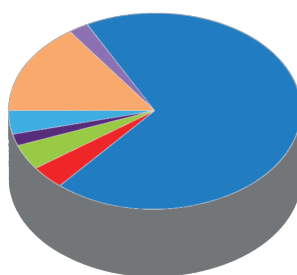


|                    |     |
|--------------------|-----|
| Ajoie              | 17% |
| Delémont           | 56% |
| Franches-Montagnes | 6%  |
| AJAM               | 11% |
| Autre              | 10% |

90% des séjours concernent des ressortissant.e.s jurassien.ne.s (dont AJAM ~10% / 5 jeunes). Ces placements proviennent essentiellement du district de Delémont et de l'Ajoie.

10% des séjours concernent des ressortissant.e.s d'autres cantons : Berne (Jura Bernois) et Neuchâtel

### Provenance : région du monde / nationalité



|                    |     |                  |     |
|--------------------|-----|------------------|-----|
| Suisse             | 69% | Afrique centrale | 4%  |
| Europe de l'ouest  | 4%  | Afrique de l'est | 15% |
| Europe du sud      | 4%  | Asie             | 2%  |
| Afrique de l'ouest | 2%  |                  |     |

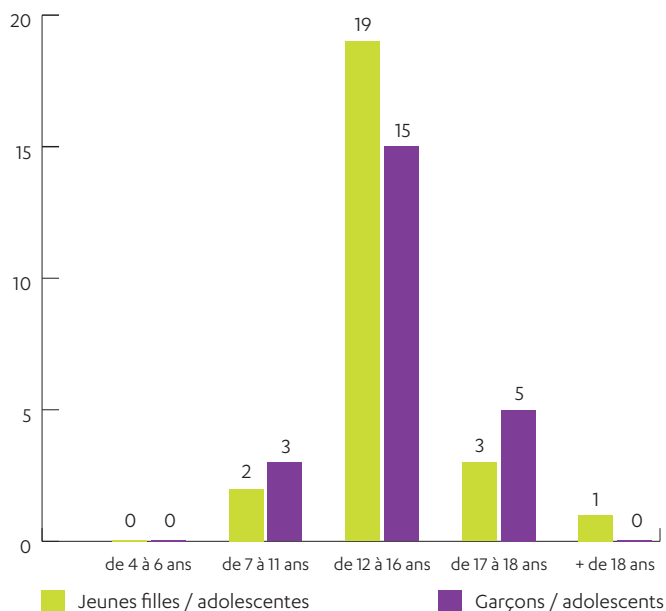
77% des séjours (37 jeunes) concernent des ressortissant.e.s européen.ne.s (dont 63% de suisse-esse.s)

21% des séjours (10 jeunes) concernent des ressortissant.e.s africain.e.s

2% des séjours (1 jeune) concernent un ressortissant d'Amérique latine

## Âge atteint en 2023

(selon le genre et sur la base de 48 jeunes accueilli-e-s)



## Classe intégrée

La classe intégrée a permis à 10 élèves placés au foyer de reprendre pied avec la vie scolaire dans des conditions différentes de l'école traditionnelle :

- Petit groupe
- Accent mis sur les progrès effectués dans les matières principales (français, allemand, math), mais aussi bricolage ou cuisine.
- Outils pédagogiques basés sur la valorisation : jeux, expression scénique, rituels, défis, randonnées, cuisine, etc.
- Pas de notes « traditionnelles », mais évaluation journalière faite par l'enseignante ainsi qu'en fin de semaine à chaque élève personnellement par le biais d'un cahier d'activité (signé par les parents ou les éducateurs)

Les élèves qui sont arrivés dans la classe intégrée étaient en manque de repères scolaires. Il leur a donc fallu plusieurs mois pour « réap-

prendre » ce qu'était l'école : se lever tous les matins, se réapproprier les matières scolaires et finalement rattraper le retard scolaire et pour les plus grands, travailler sur un projet professionnel.

Ce cheminement nécessite donc du temps (plusieurs mois) et la majorité des élèves ayant rejoint le circuit scolaire traditionnel l'a fait avec succès. Pour certains jeunes, cependant, il s'avère que la classe intégrée est l'unique solution scolaire et qu'il est optimal d'envisager pour eux d'allonger cette durée afin de ne pas les « perdre » à nouveau.

La classe intégrée est un outil extraordinaire au service de ces enfants et adolescents qui ont décroché pour leur permettre de reprendre pied et d'envisager un avenir.

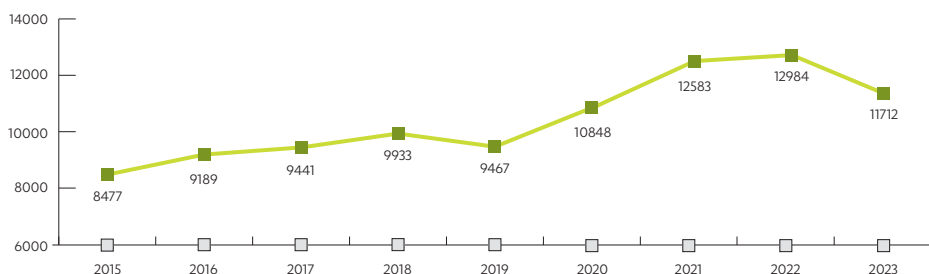
**Mireille Courbat**  
Enseignante ISG

## Admissions & sorties

Admissions réalisées en 2023 : 12 admissions (9 JU / 3 JB) (dont 6 en urgence)

Nombre de sorties : 18 sorties

## Evolution des journées « foyer » 2015 - 2023



## Total des journées « studios » en 2023 :

634 journées, réparties de la manière suivante :

- 615 ressortissant-e-s JU, soit 97 %
- 19 ressortissant-e-s autre canton, soit 3 %

soit un taux d'occupation global de 86.85 % (calculé sur 730 jours)

Le nombre total de journées foyers et studios se monte à 12 346 jours, qui se répartissent de la manière suivante (statut du placement)

|                                                                          |      |         |
|--------------------------------------------------------------------------|------|---------|
| Total journées assorties d'une décision de droit civil (APEA/310.1 CCS)  | 7333 | 59.40 % |
| Total journées assorties d'une décision de droit pénal (TMI)             | 0    |         |
| Total journées par suite d'une décision parentale (placement volontaire) | 5013 | 40.60 % |

**Pascal Maurer**  
Responsable éducatif



# AEMO

## Généralités

L'AEMO, Action Educative en Milieu Ouvert, propose un accompagnement et une aide ambulatoire aux familles qui rencontrent des difficultés éducatives avec leurs enfants de 0 à 20 ans ainsi qu'un soutien individuel aux jeunes adultes jusqu'à 27 ans.

Plusieurs prestations sont à distinguer : l'AEMO de base, intensive et jeunes adultes ainsi que l'AEMO de crise, le post-suivi et, depuis 2023, la double prestation AEMO-Foyer.

L'AEMO de base est une prestation qui intervient sur la base volontaire des familles. Un intervenant socio-éducatif de l'AEMO se rend au domicile de la famille 1-2 h par semaine et élabore avec les parents et les enfants des solutions éducatives aux problèmes du quotidien.

L'AEMO intensive est une prestation alternative au placement institutionnel. La mesure intervient sur la base d'une décision de l'autorité compétente (APEA, Tribunal) ou du curateur de l'enfant lorsqu'une curatelle au sens de l'article 308, alinéa 1 CC, est instituée. L'intervenant socio-éducatif de l'AEMO peut être présent au sein de la famille de façon soutenue, jusqu'à 8-10 heures par semaine.

L'AEMO jeunes adultes est un accompagnement de type coaching individuel pour les jeunes adultes entre 17 et 27 ans en rupture sociale et/ou professionnelle. Un ou deux rendez-vous de coaching sont organisés de façon hebdomadaire.

L'AEMO de crise est une extension de l'AEMO de base. Il s'agit d'une intervention plus sou-

tenue de l'intervenant socio-éducatif AEMO au sein du système familial. L'AEMO de crise est proposée aux familles lorsque celles-ci traversent des périodes plus compliquées et que le suivi de base ne suffit plus à assurer un équilibre. La prestation ne débute qu'avec l'accord de la famille et s'étend sur une durée de trois mois au maximum. Si la situation ne s'améliore pas dans ce délai, d'autres pistes sont explorées. En 2023, 7 familles ont bénéficié de ce soutien spécifique. Dans 6 situations, les problématiques familiales ont été suffisamment apaisées après trois mois et il n'a pas été nécessaire d'envisager d'autres mesures. Dans une situation, il a été nécessaire de permuter le suivi en mesure intensive. Le post-suivi est la possibilité pour une famille de recontacter l'intervenant socio-éducatif AEMO avec lequel elle a travaillé pour obtenir un conseil et/ou organiser un ou deux entretiens. En 2023, ce sont 18 familles qui ont bénéficié de cette opportunité.

La double prestation AEMO-Foyer est la possibilité d'une intervention de l'AEMO lorsque des enfants sont placés à l'institut St-Germain et qu'un retour progressif à domicile est décidé. Les éducateurs du foyer gèrent le quotidien des enfants lorsqu'ils sont au foyer et les intervenants AEMO travaillent à domicile avec l'ensemble du système familial dans le but d'un retour définitif des enfants.

## Que s'est-il passé à l'AEMO en 2023 ?

La stabilisation des effectifs, avec 6,5 EPT depuis 2022, a permis de traiter toutes les demandes

de suivi qui ont été adressées au service AEMO en 2023. Le délai d'attente pour une intervention du service a varié selon les régions géographiques et selon les types d'AEMO demandés. Pour l'AEMO de base et intensive, le délai d'attente a été en moyenne de 3 mois. Cela a été plus long pour l'AEMO jeunes adultes avec un délai d'attente d'environ 6 mois.

De février à juin 2023, le service AEMO a accueilli pour la première fois un étudiant en formation d'éducateur social HES pour sa 2<sup>e</sup> période de formation pratique. Ce fut une belle expérience. Le but est d'accueillir désormais un étudiant chaque année, sous réserve des candidats intéressés.

Les ateliers « Naviguer vers la réussite » ont été organisés à deux reprises en 2023. Cet atelier, composé de trois rencontres hebdomadaires, s'adresse habituellement aux enfants de 8-12 ans ou de 12-15 ans qui souhaitent trouver des solutions pour atteindre un but qu'ils se fixent et éliminer les blocages qui les empêchent d'avancer. En début d'année, le projet a été adapté afin de le proposer à un groupe de parents qui ressentaient le besoin de gagner en confiance dans leur manière d'être et de faire avec leurs enfants. 4 parents ont participé à cet atelier le samedi matin, 2 mères et un couple à la tête d'une famille recomposée. Un deuxième atelier « Naviguer vers la réussite » s'est organisé au printemps pour 4 adolescents entre 12 et 15 ans.

Pour la quatrième année consécutive, l'équithérapie s'est poursuivie en 2023 avec deux sessions de 4 x 3 heures. En mai, ce sont 9 participants qui ont bénéficié de cette prestation, 4 parents et 5 enfants entre 6 et 15 ans. En septembre, ce sont 4 parents, accompagnés de 5

enfants au total qui ont pu participer. Le soutien financier de la Chaîne du bonheur s'arrête fin 2023. En conséquence, la prestation d'équithérapie ne perdurera pas en 2024.

En mai 2023, un mini-camp a été proposé aux familles de l'AEMO. Ce camp permet de faire vivre des moments privilégiés et individuels à un enfant et son parent au travers d'activités diverses. Les duos parent-enfant sortent momentanément des difficultés du quotidien pour se redécouvrir différemment et renforcer ainsi leurs liens. Quatre familles ont participé à ce séjour, 3 mères et 1 père pour un total de 4 enfants.

Début juillet, un séjour d'une semaine au bord de la mer a été proposé aux familles de l'AEMO qui étaient en grande difficulté pour se projeter dans des vacances avec leurs enfants sans être accompagnées sur le plan éducatif. La présence de deux intervenantes AEMO durant toute la durée du séjour a permis à six familles, 5 mères et 1 père avec 9 enfants au total, de vivre un temps différent, un bol d'air loin de leur quotidien habituel. Il est à noter que, pour le mini-camp, comme pour le séjour à la mer, les frais de transport, hébergement et repas sont à la charge des familles.

En décembre 2023, l'AEMO a proposé aux familles un mini-camp sur la thématique des écrans, une réflexion de deux jours sur les limites éducatives que les parents peuvent poser à leurs enfants en la matière. Trop peu de participants se sont annoncés pour ce séjour, le projet a donc été reporté en 2024.

### **Quelques chiffres**

En 2023, ce sont 160 familles ou jeunes adultes qui ont été suivis par un intervenant socio-

éducatif de l'AEMO. Ceci représente un total de 292 enfants, adolescents et jeunes adultes.

En détail :

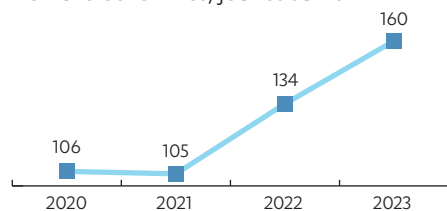
- 116 familles AEMO de base
- 30 familles AEMO intensive
- 1 famille AEMO double prestation AEMO-Foyer
- 13 AEMO jeunes adultes

Parmi ceux-ci :

- 42 familles avaient déjà bénéficié d'une prestation AEMO auparavant
- 14 familles/jeunes provenaient du district des Franches-Montagnes
- 95 familles/jeunes provenaient du district de Delémont
- 51 familles/jeunes provenaient du district de Porrentruy
- 51 suivis ont concerné un couple parental
- 7 suivis une famille recomposée
- 3 suivis une famille d'accueil
- 62 suivis une mère seule
- 15 suivis un père seul
- 9 suivis ont été assurés au domicile du père et de la mère alors que ceux-ci étaient séparés
- 13 suivis ont concerné un jeune adulte

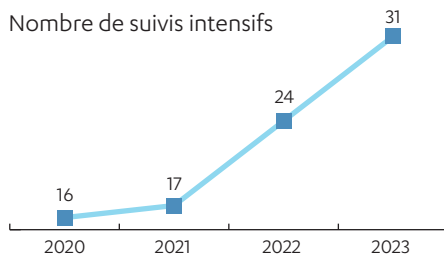
Le nombre de familles suivies par l'AEMO est en constante augmentation ces dernières années :

#### Nombre de familles/jeunes suivis



Par ailleurs, le nombre de suivis d'AEMO intensive suit la même tendance :

#### Nombre de suivis intensifs



La moyenne d'âge des enfants/jeunes adultes suivis en 2023 est de 10 ½ ans au début de la mesure, 9 ½ ans si on ne tient pas compte des jeunes adultes. Le plus jeune enfant était un nouveau-né et le plus âgé des jeunes adultes avait 24 ½ ans.

84 nouveaux suivis ont débuté, dont 66 AEMO de base, 15 AEMO intensive et 3 AEMO jeunes adultes.

77 suivis se sont terminés, dont 55 AEMO de base, 17 AEMO intensive et 5 AEMO jeunes adultes. La durée moyenne des suivis terminés en 2023 est de 12 ½ mois.

En 2023, 10 suivis d'AEMO intensive se sont arrêtés après que le placement institutionnel ait pu être évité.

Au 31 décembre 2023, 80 suivis étaient en cours (+ 3 en phase de démarrage). Parmi ceux-ci, 58 AEMO de base (+ 3 en phase de démarrage), 14 AEMO intensive et 8 AEMO jeunes adultes. 26 demandes étaient en liste d'attente, dont 21 AEMO de base, 1 AEMO intensive et 4 AEMO jeunes adultes.

Durant l'ensemble de l'année 2023, 107 demandes de suivis ont été enregistrées, dont 85 AEMO de base, 14 AEMO intensive, 1 AEMO double prestation AEMO-Foyer et 7 AEMO jeunes adultes.

Sur l'année 2023, 3766 entretiens ont été menés avec des familles/jeunes adultes. Ceci représente une durée totale de 5121 heures. Parmi l'ensemble des entretiens, on dénombre 114 entretiens préalables et 191 bilans. La durée moyenne d'un entretien est de 1,25 h.

Nous constatons que le nombre de suivis avec des parents séparés augmente. Ceux-ci souhaitent travailler sur leur coparentalité et la cohérence de leur système éducatif. A leur demande, l'AEMO soutient chacun des parents à son domicile respectif. En 2023, 9 suivis AEMO se sont déroulés dans cette configuration.

La complexité des suivis AEMO a considérablement augmenté ces dernières années. Désor-

mais, il est de plus en plus fréquent de rencontrer des familles dans lesquelles au moins un des membres est atteint dans sa santé psychique ou présente un grave trouble du comportement. En 2023, sur les 160 familles ou jeunes adultes suivis, ce ne sont pas moins de 95 situations qui présentent ce profil, ce qui représente quasiment 60 %. Une réflexion est à mener sur des éventuelles prises en charge par deux intervenants AEMO ou sur une collaboration avec des infirmiers en psychiatrie.

**Séverine Crelier**  
Responsable AEMO





# POINT RENCONTRE JURA

Le Point Rencontre est un service qui permet l'exercice du droit de visite surveillé. Il s'adresse à toute situation familiale où une séparation a rendu difficile, voire interrompu, la relation de l'enfant avec un de ses parents ou les deux. Il a pour but le maintien de la relation, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le(s) parent(s) avec le(s)quel(s) il ne vit pas. Ceci permet à l'enfant de se situer dans son histoire et par rapport à ses origines.

Les modalités de visites sont définies par l'autorité compétente (APEA, Tribunal) ou par le curateur de l'enfant.

Le Point Rencontre propose deux types d'accompagnement différenciés : des visites surveillées dans un lieu spécialement aménagé et des visites accompagnées, hors des murs institutionnels.

## Visites surveillées

Le parent voit son enfant dans les locaux du Point Rencontre, en général toutes les deux semaines, selon un cadre horaire défini entre les parties. Le lieu est ouvert tous les samedis de 10h à 16h et un mercredi sur deux de 15h 30 à 20h. Sur la base d'un tournus, deux intervenantes socio-éducatives sont présentes pour l'ensemble des familles. Les visites sont évolutives, elles se déroulent tout d'abord exclusivement à l'intérieur des locaux pour évoluer ensuite vers des moments plus autonomes dans les jardins extérieurs, en ville ou au domicile du parent visiteur. Le but des visites surveillées est la restauration de la

relation pour atteindre, à terme, un droit de visite usuel.

En 2023, ce sont 57 enfants dont 22 filles et 35 garçons qui ont rencontré un de leur parent au Point Rencontre. Ces enfants sont issus de 40 familles différentes. Leur moyenne d'âge au début de la mesure est de 7 ans, le plus jeune ayant 9 mois et le plus âgé 17 ½ ans. Parmi ces enfants, 43 vivent chez leur mère, 4 chez leur père, 6 en institution, 3 en famille d'accueil et un dernier est en garde partagée chez ses deux parents.

39 parents sont venus voir leurs enfants au Point Rencontre, 33 pères et 6 mères. Le couple de parents qui ont une garde partagée et s'échange leur enfant via le Point Rencontre n'est pas inclus dans ce chiffre.

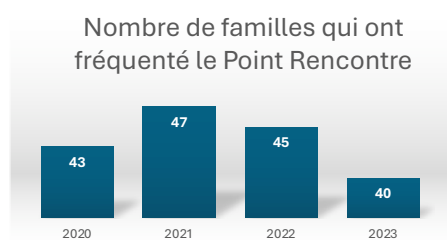
Sur les 17 familles qui ont débuté le Point Rencontre en 2023, deux avaient déjà eu recours à ce service auparavant. Les autres sont de nouvelles situations. 13 familles ont été envoyées au Point Rencontre par l'APEA, 2 par le Tribunal et 2 par le curateur de l'enfant. 17 familles ont terminé les visites surveillées. Les raisons de fin de mesure sont :

- Poursuite des visites de façon autonome : 11
- Interruption momentanée du lien entre parent(s) visiteur(s) et enfant(s) : 3
- Père installé à l'étranger, a cessé de solliciter des visites avec son enfant, il le contacte par téléphone : 1
- Passage à des visites accompagnées : 2

Pour les familles qui ont terminé les visites surveillées en 2023, la durée moyenne de la mesure a été d'environ 11 mois. La mesure la

plus longue a été de 3 ½ ans, la plus courte d'une seule visite.

Neuf familles ont terminé les visites surveillées entre janvier et mars 2023 alors que seules trois nouvelles situations ont été annoncées. Le nombre des familles fréquentant le Point Rencontre a donc été relativement bas à fin mars 2023. Progressivement, d'autres familles ont débuté des visites surveillées en cours d'année. Pour autant, le nombre de familles qui ont fréquenté le Point Rencontre en 2023 est resté légèrement plus bas que celui de 2022, 2021 et même 2020.



Au 31 décembre 2023, 23 familles fréquentaient le Point Rencontre, 9 les samedis pairs, 8 les samedis impairs et 6 les mercredis. Cette configuration est exactement la même qu'au 31 décembre 2022.

### Visites accompagnées

Le parent voit son enfant pour une activité extérieure de son choix, en général 1x2 heures par mois. Une intervenante socio-éducative, toujours la même, est présente généralement durant toute la visite pour accompagner les enfants dans ce qu'ils vivent avec leur parent. L'intervenante va chercher les enfants dans leur lieu de vie et les ramène au même endroit en fin de visite.

Les visites accompagnées s'adressent aux situations où des problématiques particulières empêchent l'objectif d'un droit de visite usuel à court ou moyen terme, voire long terme. Le but est d'éviter que certaines familles restent parfois plusieurs années à l'intérieur des locaux du Point Rencontre au risque de péjorer la relation parent-enfant par manque d'expériences significatives et diversifiées.

Cette prestation est nouvelle depuis 2022. En 2023, un travail de présentation ainsi qu'une clarification du fonctionnement des visites accompagnées a été effectué avec le réseau de protection de l'enfance.

7 familles ont été suivies en 2023 pour un total de 54 visites accompagnées.

8 enfants ont bénéficié de cette prestation, 3 filles et 5 garçons. Leur moyenne d'âge est de 11 ans, le plus jeune ayant 5 ans au démarrage de la mesure et le plus âgé 17 ans.

3 enfants vivent chez leur mère, 1 chez son père, 3 en institution et 1 en famille d'accueil.

Du côté des parents, ce sont 7 parents qui ont pu être accompagnés de façon individuelle dans l'exercice de leur droit de visite. Il s'agit de 2 pères et 5 mères.

Dans le courant de l'année, le processus des visites accompagnées s'est interrompu pour 3 familles. Dans une situation, les contacts ont pu reprendre de façon autonome, sans surveillance particulière. Pour les deux autres familles, les contacts parent-enfant(s) se sont momentanément interrompus.

**Séverine Crelieu**  
**Responsable Point Rencontre**

# MÉDIATION PÉNALE

En parallèle aux suivis éducatifs, une partie des intervenants socio-éducatifs de l'AEMO offrent une prestation de médiation pénale au Tribunal des mineurs du Canton du Jura et au Ministère public des mineurs de la région Jura bernois-Seeland.

En 2023, 13 processus de médiation ont été confiés à l'AEMO, 10 par la Juge des mineurs RCJU et 3 par les procureurs des mineurs du Jura bernois. Les médiations ont concerné 15 jeunes mis en cause et 11 personnes lésées, dont une personne majeure. 3 personnes ont été à la fois mises en cause et personnes lésées. Les infractions retenues dans les dossiers reçus en 2023 relevaient d'injures, de calom-

nies, de menaces, de tentatives d'extorsion ou de chantage, de voies de fait, d'agressions, de pornographie, de conduite inconvenante, de contraintes sexuelles ou d'actes d'ordre sexuels. Seules deux des situations ne mentionnaient qu'une seule infraction.

Sur les 12 processus terminés entre le 01.01.2023 et le 31.12.2023, 5 médiations ont abouti à un accord, l'une a abouti à un retrait de plainte et 6 autres n'ont pas abouti, l'une en raison d'un accord partiel et les autres en raison d'un refus par l'une des parties à l'issue des entretiens préalables ou en cours de médiation.

**Séverine Crelier**



# CLASSE PÉDAGOGIQUE

## Introduction

En 2023, la classe pédagogique de la Fondation St-Germain a continué de jouer un rôle essentiel dans l'éducation des jeunes en difficulté. Cette classe, conçue pour offrir un environnement d'apprentissage adapté et soutenant, a accueilli en moyenne 8 jeunes tout au long de l'année.

## Fréquentation et démographie

La classe a vu une fréquentation régulière de 8 jeunes en moyenne. Ces élèves sont souvent des jeunes en rupture scolaire ou nécessitant un soutien éducatif particulier. L'approche individualisée adoptée par notre équipe pédagogique a permis de répondre aux besoins spécifiques de chaque élève, favorisant ainsi leur épanouissement académique et personnel.

## Approche individualisée

Notre approche éducative repose sur une individualisation des parcours d'apprentissage. Chaque élève bénéficie d'un plan d'études personnalisé, élaboré en fonction de ses compétences, de ses besoins et de ses objectifs.

## Évaluations régulières

Pour assurer un suivi optimal, des évaluations régulières sont menées tout au long de l'année. Ces évaluations permettent de mesurer les progrès des élèves, d'ajuster les méthodes pédagogiques et d'identifier les domaines nécessitant une attention particulière. Les résultats des évaluations sont discutés avec les élèves, les parents et les instances scolaires concernées, garantissant une approche collaborative et transparente.

## Collaboration avec les instances scolaires

Notre collaboration avec les instances scolaires locales est cruciale pour le succès de nos élèves. Nous entretenons des liens étroits avec les établissements scolaires et les enseignants des écoles publiques. Ces partenariats permettent de garantir une transition en douceur pour les élèves qui réintègrent le système scolaire traditionnel ou qui poursuivent leur parcours dans notre classe pédagogique.

## Service de l'Enseignement

En outre, nous travaillons en étroite collaboration avec le Service de l'Enseignement. Cette collaboration se manifeste par des réunions régulières, des échanges d'informations et des discussions sur les meilleures pratiques pédagogiques. Le soutien du Service de l'Enseignement est essentiel pour le développement de nos programmes éducatifs et pour assurer une cohérence avec les standards éducatifs cantonaux.

## Conclusion

L'année 2023 a été marquée par des progrès significatifs pour la classe pédagogique de la Fondation St-Germain. Grâce à une approche individualisée, des évaluations régulières et une collaboration étroite avec les instances scolaires et le Service de l'Enseignement, nous avons pu offrir à nos élèves un environnement d'apprentissage stimulant et soutenant. Nous restons déterminés à poursuivre notre mission et à améliorer continuellement nos pratiques pour le bénéfice de nos jeunes.

# COMPTE DE RÉSULTAT

|                                                                     | Exercice<br>2022    | Budget<br>2023      | Exercice<br>2023    |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>PRODUITS NETS DE PRESTATIONS DE SERVICE</b>                      |                     |                     |                     |
| Contributions                                                       | 5 085 701.45        | 5 178 920.00        | 5 219 362.45        |
| Remboursements                                                      | 33 179.65           | 3500.00             | 8345.00             |
| Autres produits                                                     | 64 943.40           | 3240.00             | 212 026.75          |
| <b>TOTAL PRODUITS NETS<br/>DE PRESTATIONS DE SERVICES</b>           | <b>5 183 824.50</b> | <b>5 185 660.00</b> | <b>5 439 734.20</b> |
| <b>CHARGES DU PERSONNEL</b>                                         |                     |                     |                     |
| Charges salariales                                                  | 3 414 090.40        | 3 667 000.00        | 3 611 538.40        |
| Charges sociales                                                    | 700 425.10          | 733 000.00          | 770 578.61          |
| Autres charges de personnel                                         | 56 617.35           | 75 000.00           | 56 247.90           |
| <b>TOTAL CHARGES DU PERSONNEL</b>                                   | <b>4 171 132.85</b> | <b>4 475 000.00</b> | <b>4 438 364.91</b> |
| <b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>                                |                     |                     |                     |
| Matériel médical                                                    | 3573.00             | 4500.00             | 1313.17             |
| Alimentation                                                        | 148 594.30          | 150 000.00          | 155 656.88          |
| Ménage                                                              | 16 808.50           | 20 300.00           | 28 178.11           |
| Entretien et répar. biens imm. et mobiliers                         | 241 124.95          | 228 500.00          | 228 856.71          |
| Ecole, formation et loisirs                                         | 27 218.55           | 27 800.00           | 30 516.30           |
| Administration                                                      | 138 125.02          | 147 500.00          | 145 237.54          |
| Assurances et taxes                                                 | 24 832.25           | 24 500.00           | 28 086.55           |
| <b>TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>                          | <b>600 276.57</b>   | <b>603 100.00</b>   | <b>617 845.26</b>   |
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION<br/>AVANT INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS</b> |                     |                     |                     |
|                                                                     | <b>412 415.08</b>   | <b>107 560.00</b>   | <b>383 524.03</b>   |
| Amortissements                                                      | 121 023.70          | 156 000.00          | 115 951.35          |
| Charges et produits financiers                                      | 16 847.70           | 24 000.00           | 16 174.29           |
| Charges exceptionnelles-perte s/déb.                                | 4295.80             | 0.00                | 10 151.13           |
| <b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>                                       | <b>270 247.88</b>   | <b>-72 440.00</b>   | <b>241 247.26</b>   |



# REMERCIEMENTS

Au nom de la Fondation St-Germain, je tiens à exprimer ma plus profonde gratitude à tous ceux qui contribuent à notre mission et à notre succès.

## **Collaborateurs de la Fondation St-Germain**

Merci à chacun de nos collaborateurs pour leur dévouement quotidien. Votre travail, votre empathie et votre sollicitude améliorent significativement le quotidien de notre jeunesse jurassienne. Votre engagement et votre professionnalisme sont les piliers de notre fondation.

## **Membres du Comité et du Conseil de Fondation**

Je souhaite également remercier chaleureusement les membres du comité et du conseil de fondation. Votre vision, vos conseils avisés et votre soutien constant nous guident dans toutes nos actions. Votre contribution est essentielle à notre développement et à notre succès.

## **Comité de l'Association St-Germain**

Un grand merci au comité de l'Association St-Germain. Votre engagement et votre passion pour notre cause renforcent notre capacité à offrir des services de qualité et à répondre aux besoins de notre communauté.

## **Département de l'Intérieur et Nathalie Barthoulot**

Je tiens à exprimer notre profonde reconnaissance au Département de l'Intérieur et à sa cheffe, Madame Nathalie Barthoulot. Votre soutien inébranlable et vos efforts constants pour améliorer les conditions de vie dans notre région sont immensément appréciés. Vous êtes un partenaire précieux dans notre mission de soutien socio-éducatif.

## **Loterie Romande**

Enfin, un grand merci à la Loterie Romande pour son soutien généreux. Votre contribution nous permet de continuer à développer nos projets et à offrir des services essentiels à ceux qui en ont le plus besoin. Votre aide est une source inestimable de soutien pour notre fondation.

À tous, un immense merci pour votre engagement et votre soutien. Ensemble, nous continuons à bâtir un avenir meilleur pour les jeunes de notre région.



**Fondation St-Germain**



**ISC**

Creux-de-la-Terre 1  
CH- 2800 Delémont

**Tél:** 032 422 55 43  
**Fax:** 032 422 55 51  
[isg@stgermain.ch](mailto:isg@stgermain.ch)



**AEMO**

Creux-de-la-Terre 1  
CH- 2800 Delémont

**Tél:** 032 423 33 88  
**Fax:** 032 422 55 51  
[aemo@stgermain.ch](mailto:aemo@stgermain.ch)



**Point Rencontre**

Creux-de-la-Terre 1  
CH- 2800 Delémont

**Tél:** 032 423 22 88  
**Fax:** 032 422 55 51  
[point-rencontre@stgermain.ch](mailto:point-rencontre@stgermain.ch)